



LA MOBILITE INTRA-GROUPE

EVOLUER DEPUIS ET VERS

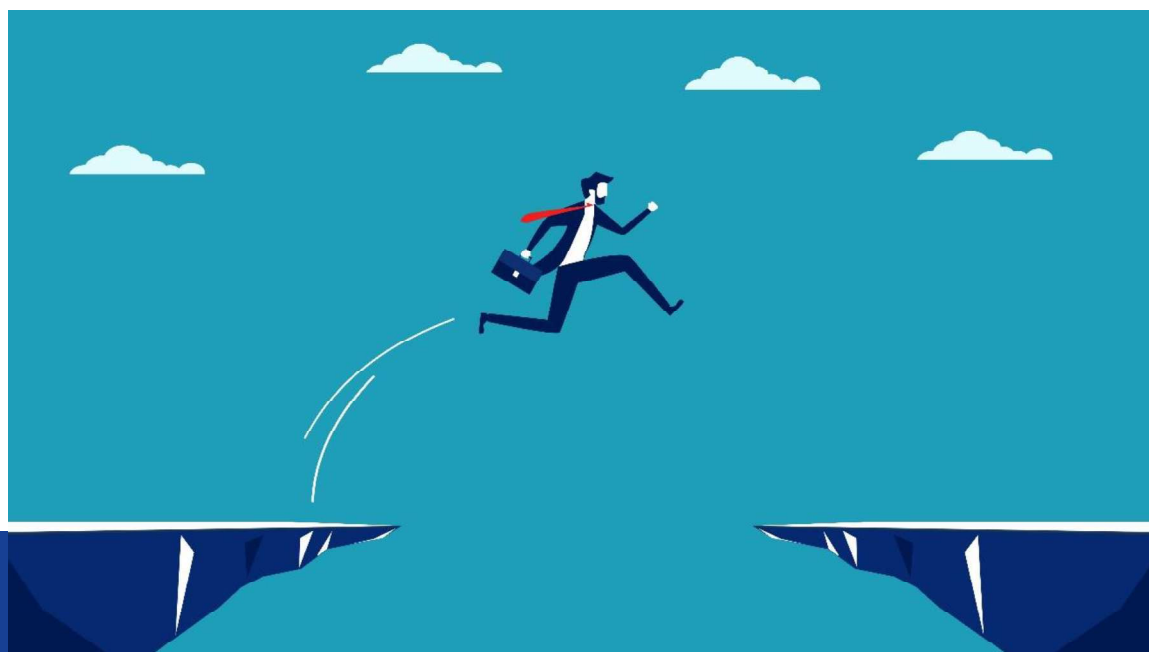
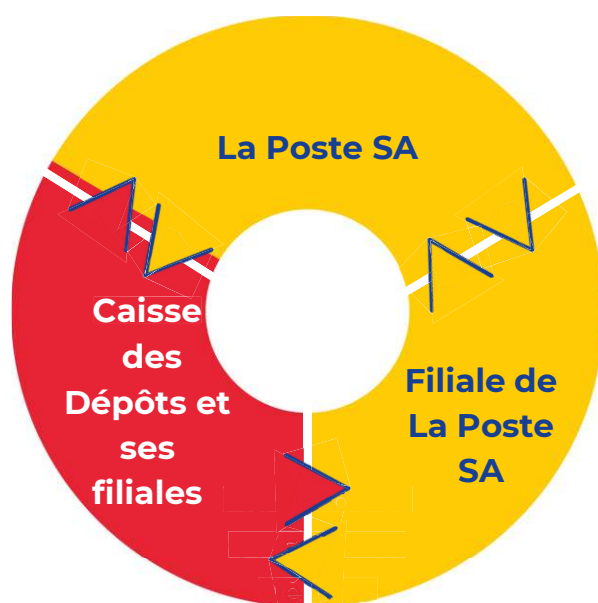
**LA POSTE SA
LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
UNE DE LEURS FILIALES**

Qu'est-ce que c'est ?

La mobilité intra-groupe, c'est la possibilité pour le collaborateur, d'évoluer au sein du groupe auquel il appartient, d'une société à une autre société.

Grâce à un **dispositif RH qui cadre ses conditions de mobilité**, il dispose de garanties qui sécurisent son évolution professionnelle.

Pour vous, c'est donc la possibilité d'évoluer depuis ou vers, La Poste SA, ses filiales, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et ses filiales.



Filiale = société "fille" dont le capital est possédé pour plus de 50% par une autre société, dite "société mère". La société mère a une influence déterminante sur sa gestion en détenant la majorité de son capital social.

Quelles garanties ?

Une mobilité intra-groupe, quel que soit mon statut, c'est :

Changer d'entreprise, et donc d'employeur, **en disposant d'un CDI, sans période d'essai**, immédiatement **jointif**, et en **conservant l'ancienneté acquise dans le groupe**.

Transférer sous conditions et selon les règles en vigueur, **mes jours de congés**, mon compte épargne temps, de mon ancien vers mon nouvel employeur.

Bénéficier de la convention collective, des avantages sociaux, et de la couverture santé / prévoyance **de ma société d'accueil**.

Conserver les valeurs du groupe, son engagement, son esprit, en partageant et en bonifiant mon expérience professionnelle.

Concrètement, comment cela se passe-t-il ? :

Je suis salarié

Je signe avec le recruteur et l'entité d'origine **la convention tripartite** qui détermine les conditions et garanties de ma mobilité intra-groupe.

Je signe avec le recruteur **un nouveau contrat de travail**. Il fixe par exemple le montant de la rémunération négociée.
Je n'ai plus de relation contractuelle avec mon entité d'origine.

Je suis fonctionnaire

En relation avec mon recruteur, je définis ma situation administrative (disponibilité pour convenances personnelles ou détachement). Ma demande écrite organise et fixe les conditions et garanties de ma mobilité intra-groupe.

Je signe avec le recruteur **un contrat de travail de droit privé**. Il fixe par exemple le montant de la rémunération négociée.
Je reste lié avec mon entité d'origine.

L'opportunité d'une évolution professionnelle

La Poste, la Caisse des Dépôts, leurs filiales, ont besoin de compétences et de profils variés, pour exercer la **grande diversité de métiers** qu'elles proposent.

L'expérience que vous avez acquise dans le groupe leur est précieuse.

N'hésitez pas, consultez leurs offres ...

Pour connaître certaines des leurs offres, rendez-vous sur :



<https://www.rh.laposte.fr/>

dans « **les offres de la CDC** » ou en sélectionnant dans « **Branche Entité** » / « **Filiales** ».

Ou consultez les offres d'emplois directement sur le site des sociétés (exemples non exhaustifs).

Votre RRH ou votre CEDP **peut vous renseigner** plus amplement.

Sites cliquables :

